

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019 à 19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Isabelle LENERAND, Hubert de BESOMBES, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Alain JOLIVOT.

Etaient absents :

Sylvie JULIÉ, Danielle PUISSANT (donne pouvoir à Philippe BOURGEOIS), Ingrid BERBION (donne pouvoir à Christian NEVEU), Patrick AFCHAIN (donne pouvoir à Corinne ANDRÉ-BAUCHET), Philippe ATTAGNANT, Gaston DUCHATEAU (donne pouvoir à Hubert de BESOMBES).

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2019

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2019.

Au nom de Gaston DUCHATEAU, Hubert de BESOMBES demande que le compte-rendu soit modifié concernant le point 2 - 6^{ème} paragraphe concernant le débouté des autres saisines.

Le 05/04/2019, le Tribunal Administratif a décidé l'annulation de la délibération du 27/12/2016 pour méconnaissance de l'article L2121-21 du CGCT et le surplus des conclusions de la requête est rejeté. (Jugement)

En l'absence de question ou de remarque complémentaire, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2019 est **approuvé** à : 11 voix Pour, 1 abstention (Alain JOLIVOT), 1 Contre (Gaston DUCHATEAU).

2. Renouvellement du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel - GRDF :

La commune dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession signé le 19 décembre 1992 pour une durée de 30 ans. Le renouvellement du traité se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser de signer pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet de traité de concession et **décide** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

3. Suppression du poste d'adjoint administratif principal première classe :

Suite au départ d'un agent administratif principal deuxième classe en mai, au lieu de la suppression de ce poste, Monsieur le Maire propose de promouvoir l'actuel agent administratif deuxième classe sur ce poste. Pour cela, le Conseil Municipal doit délibérer sur le taux de promotion à 100% d'adjoint administratif principal de deuxième classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer le taux de promotion à 100% d'adjoint administratif principal de deuxième classe.

4. Création d'un poste d'adjoint administratif deuxième classe pour 15 heures :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un agent sur un emploi occasionnel pour une durée de trois mois, au grade d'adjoint administratif deuxième classe pour 15 heures, à partir du 01/10/2019.

Conséquence du point précédent, une réorganisation des services administratifs est procédée. En effet certaines démarches administratives se font de plus en plus sur Internet, à la mairie de Méru ou à la Communauté de Communes des Sablons.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix Pour et 1 Abstention (Alain JOLIVOT) d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de créer un poste d'adjoint administratif deuxième classe pour 15 heures.

5. Communauté de Communes des Sablons : Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 19 juin dernier, a arrêté le PLH qui définit pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes de la politique de l'habitat du territoire.

Le PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant

entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH indique les moyens, notamment fonciers qui seront mis en œuvre par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs.

Suite à cet exposé, **le conseil municipal après en avoir délibéré**, prononce un **avis favorable** à 12 Pour et 1 Abstention (Gaston DUCHATEAU) et **valide** les documents qui le composent : diagnostic, document d'orientation et programme d'actions.

6. Théâtre du Beauvaisis

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le Théâtre du Beauvaisis pour l'année scolaire 2019/2020. En l'absence de question, Monsieur le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

7. Convention pour le Festival Contes d'automne 2019 :

Monsieur le Maire propose de signer cette convention. En effet le département de l'Oise organise pour la 20^{ème} année le festival « Contes d'Automne » proposé à toutes les bibliothèques municipales appartenant au réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO). Notre bibliothèque municipale participe depuis de nombreuses années à cette manifestation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention.

8. Subvention communale aux associations :

Monsieur le Maire informe que la commission Association en date du 8 avril 2019 a fixé les subventions suivantes :

APE	500€
Anciens Combattants	450€
Association de Jumelage	600€
Partage loisirs et Culture	150€
Foot La drenne–Villeneuve les Sablons	450€
Karaté	300€
Petites Aiguilles de Villeneuve	200€
Dare l'Art	150€
Fleurs des champs	600€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 12 Pour et 1 Abstention (Gaston DUCHATEAU) d'octroyer les subventions fixées par la Commission Association du 8 avril 2019.

9. Décision modificative d'opérations d'ordre :

En 2018, la commune a encaissé des subventions au compte 1332 au lieu du compte 1342 pour un montant de 1 211€. Il faut donc prévoir une décision modificative pour :

- Émettre un mandat ordinaire du compte 1332 de 1 211€
- Émettre un titre ordinaire du compte 1342 de 1 211€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 12 Pour et 1 Abstention (Gaston DUCHATEAU) de :

- Émettre un mandat ordinaire du compte 1332 de 1 211€
- Émettre un titre ordinaire du compte 1342 de 1 211€.

10. QUESTIONS DIVERSES :

- A) Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Énergie de l'Oise.
- B) Corinne ANDRÉ-BAUCHET demande pourquoi la rue de la Trinité a été élargie ?

Monsieur le Maire précise que l'élargissement est dû à la modification de la limite de la parcelle cadastrale de la salle des fêtes (en retrait de 5 mètres par rapport à la rue conformément au permis de construire déposé par la Communauté de Communes des sablons).

- C) Corinne ANDRÉ-BAUCHET renouvelle une nouvelle fois sa demande pour qu'un rappel soit effectué pour un meilleur stationnement alterné rue de la Gloriette.
- D) Au nom de Gaston DUCHATEAU, Hubert de BESOMBES demande si une convention existe avec le prestataire qui a fixé une antenne relais GDF sur le stade.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

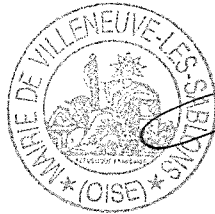
- E) Au nom de Gaston DUCHATEAU, Hubert de BESOMBES demande que soit envoyé l'état de l'endettement par année aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire procédera à cet envoi.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h.

A Villeneuve les Sablons, le 24/09/2019

Le Maire,



C. NEVEU